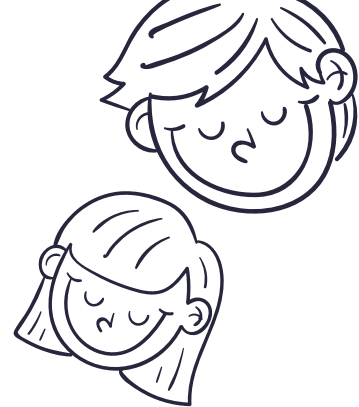


GUIDE INFOS

Petite enfance



Chers parents,

L'une de vos principales préoccupations, lorsque vous devenez parent, est de choisir un mode d'accueil qui vous semble le plus adapté pour le bien-être et l'épanouissement de votre enfant mais également compatible avec les contraintes de chacun.

C'est pourquoi, la ville de Mondonville tient à offrir aux familles des réponses adaptées à leurs besoins en proposant un choix diversifié de modes d'accueil : individuel, collectif, régulier ou occasionnel.

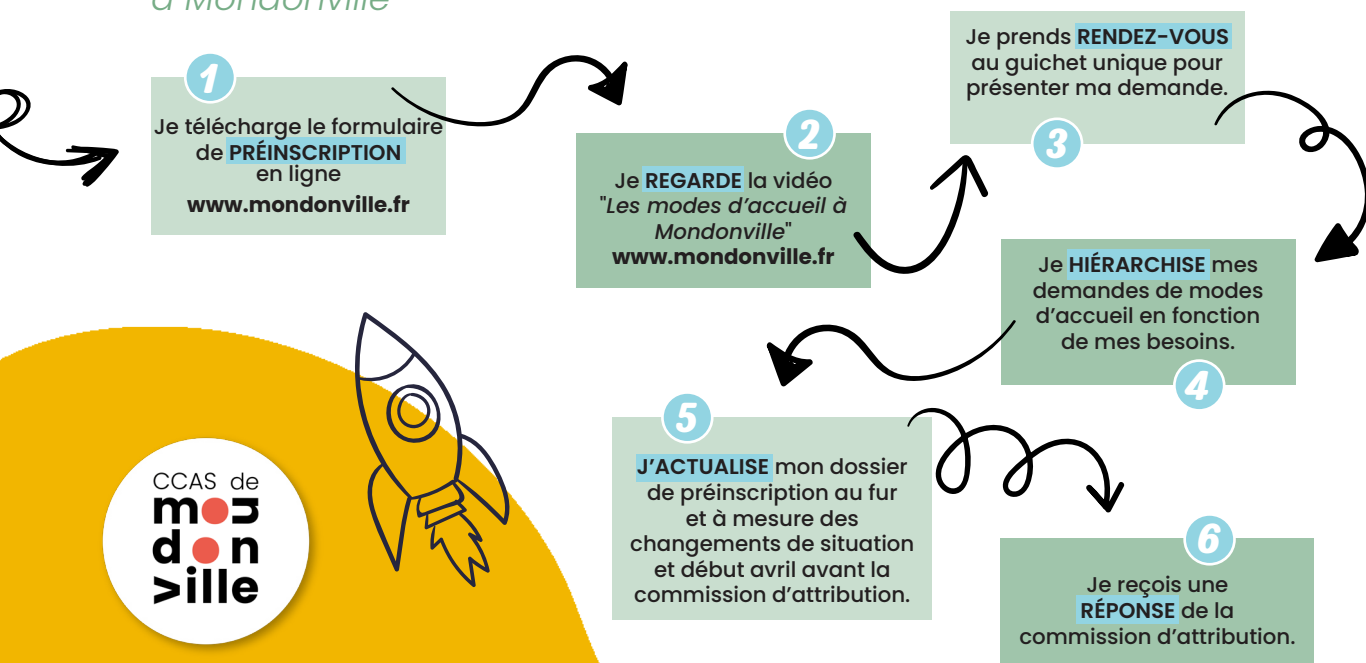
Afin de centraliser toutes les demandes de place en crèche ou chez une assistante maternelle, simplifier vos démarches, répondre à vos questions, vous apporter des informations pratiques, partager et échanger, le CCAS de Mondonville a fait le choix de créer et gérer un lieu unique d'information, d'orientation le **GUICHET UNIQUE**.

A quoi sert le guichet unique ?

- ★ Il délivre à toutes les familles Mondonvilloises la même **information concernant tous les modes d'accueil** de la petite enfance afin de permettre aux parents de réfléchir à la solution de garde la plus adaptée à leur situation spécifique.
- ★ Il fournit la **liste des assistantes maternelles** indépendantes ainsi que leurs disponibilités.
- ★ Il centralise les demandes de **places en crèche**.
- ★ Il informe et oriente sur les questions de la **parentalité**.

JE RECHERCHE UN MODE D'ACCUEIL

à Mondonville



LES DIFFÉRENTS MODES D'ACCUEIL

à Mondonville



Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant

L'accueil du jeune enfant chez une assistante maternelle ou en crèche, s'appuie sur la Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant avec 10 principes énoncés dont :

*« Je suis sensible à mon entourage propre et au monde qui s'offre à moi.
Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie car mes parents
constituent mon point d'origine, et mon port d'attache ».*

L'ACCUEIL INDIVIDUEL

L'accueil individuel chez une assistante maternelle

Une assistante maternelle est une **professionnelle de la petite enfance** qui accueille principalement des **enfants de 0 à 6 ans durant la journée** ou avant et après l'école à son domicile.

L'assistante maternelle a reçu un **agrément du conseil départemental** justifiant de ses capacités pour exercer ce métier et d'un lieu offrant des conditions d'accueil et de sécurité adaptées aux jeunes enfants. Cet agrément est délivré pour une durée de cinq ans renouvelable. Le conseil départemental assure le suivi et le contrôle de son activité. Le CCAS accompagne les assistante maternelle.

Au quotidien, l'assistante maternelle assure **l'accueil, l'éveil, le développement, la santé et la sécurité des enfants** durant le temps pendant lequel ils lui sont confiés. Elle peut participer avec les enfants aux animations et ateliers d'éveil proposés par les Relais Petite Enfance (RPE) : musique, contes, activités manuelles, jeux, etc.

BON À SAVOIR

La liste des assistantes maternelles de Mondonville est disponible au Relais Petite Enfance.

Maison d'Assistantes Maternelles

La MAM est un **regroupement d'assistantes maternelles** qui exercent leur métier en dehors de leur domicile, dans des locaux appelés "Maisons d'Assistantes Maternelles".

Dans une MAM, les parents sont les employeurs directs des assistantes maternelles qui y accueillent leurs enfants et ceux-ci bénéficient des mêmes droits, avantages et obligations que ceux prévus par les dispositions légales et conventionnelles applicables aux assistantes maternelles accueillant des enfants à leur domicile.

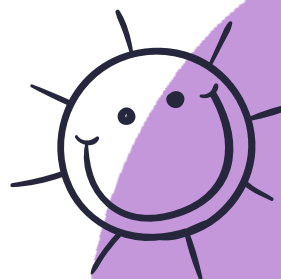
MAM À MONDONVILLE

Eveil et Sens

31 chemin de Bouconne - 31700 Mondonville

✉ eveiletsensmontessori@gmail.com

☎ 05.82.74.78.37



2



Relais Petite enfance

Les assistantes maternelles de Mondonville peuvent fréquenter le Relais Petite Enfance (RPE) qui est un lieu gratuit d'accueil, d'information et d'accompagnement pour les assistantes maternelles, les parents et leurs enfants. Il a pour objectif de créer un **environnement favorable à l'accueil individuel**.

A la fois lieu de rencontre et d'échange mais aussi **lieu de vie entre assistantes maternelles et enfants**, le RPE n'exerce aucun contrôle au domicile des assistantes maternelles indépendantes. C'est un espace qui vient en complémentarité de l'accueil chez votre assistante maternelle.

En tant que **PARENTS OU FUTURS PARENTS** le RPE :

- ☆ **vous informe** sur les différents modes d'accueil des enfants de moins de 6 ans sur le territoire, accueil périscolaire ;
- ☆ **vous transmet** les coordonnées des assistantes maternelles agréées ainsi que leurs disponibilités ;
- ☆ **vous informe** sur les démarches administratives à effectuer pour l'accueil de votre enfant et sur les aides auxquelles vous pourriez avoir droit ;
- ☆ **vous accompagne** dans votre fonction d'employeur : droits, devoirs, contrat de travail, etc.

Le RPE offre à votre **ENFANT** :

- ☆ **des temps collectifs réguliers** qui lui permettent d'accéder à des espaces spécialement aménagés pour lui ;
- ☆ de **participer à des ateliers** animés par une éducatrice de jeunes enfants, ou des intervenants extérieurs spécialisés : comptines, motricité, éveil sensoriel, musical, matinées lectures proposées par l'équipe de la Médiathèque, rencontres avec la crèche, les seniors, sorties... mais aussi à des temps forts : carnaval, pique-nique, chasse aux œufs, spectacle, etc. ;
- ☆ **D'expérimenter la vie en collectivité**, de vivre des moments de socialisation.

Le RPE c'est pour votre **SALARIÉ(E), ASSISTANTE MATERNELLE ET GARDE A DOMICILE** :

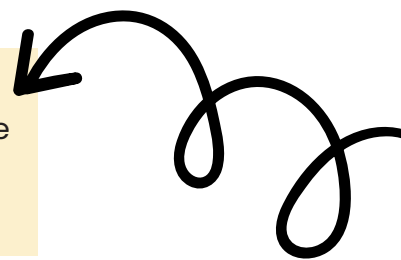
- ☆ **Un lieu de professionnalisation** (documentation, accès à la formation continue, GAPP (Groupe d'analyse des pratiques professionnelles), soutien individuel, échanges avec d'autres professionnels de la petite enfance, etc.) ;
- ☆ **Un lieu d'écoute, d'échanges et de soutien** dans la pratique professionnelle, qui permet de rompre l'isolement ;
- ☆ **Un lieu d'information actualisée** sur leur statut, droits et devoirs ;
- ☆ **Un lieu d'informations sur les métiers liés à la petite enfance**, les conditions d'exercice, les démarches liées à l'agrément aux futurs professionnels.

Relais Petite Enfance

22 avenue de la République - 31700 Mondonville

✉ rpe@mondonville.fr

☎ 05.34.52.48.76



L'ACCUEIL COLLECTIF

Les **Établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)** sont des structures collectives qui regroupent plusieurs types d'accueil (régulier, occasionnel, et d'urgence) dans un même lieu afin de répondre de façon plus souple et plus adaptée à vos besoins

Les deux EAJE de Mondonville (crèches) accueillent chacun jusqu'à 20 enfants Mondonvillois à partir de la fin du congé maternité légal jusqu'à l'entrée à l'école soit de 2.5 mois à 5 ans révolus pour l'enfant porteur d'un handicap. Ils fonctionnent de manière similaire et sont ouverts de 7h30 à 18h30. Les professionnels ont des diplômes d'auxiliaire de puériculture ou d'éducateur de jeunes enfants, ou une qualification du type "Accompagnant Educatif Petite Enfance".

Crèche communale
"Les p'tits poussins"
1 rue de la Liberté

Crèche associative
"Les grillons"
6 route de Daux

Les types d'accueil proposés

ACCUEIL RÉGULIER

L'accueil est régulier lorsque les besoins sont connus à l'avance et sont récurrents. Le contrat précise le temps d'accueil en fonction des besoins des parents

ACCUEIL OCCASIONNEL

L'accueil est occasionnel lorsque les besoins sont connus à l'avance, mais ils sont ponctuels et ne sont pas récurrents. Cet accueil est géré directement par les EAJE, en fonction de leur capacité.

ACCUEIL D'URGENCE

Lorsque les besoins des familles ne peuvent pas être anticipés, l'accueil, en fonction des places disponibles est alors exceptionnel et limité dans le temps (un mois, renouvelable une fois). Les disponibilités sont gérées par les EAJE.

L'attribution des places en crèche

Les attributions des places dans les deux **Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)** de Mondonville sont examinées en commission d'attribution. L'affectation à la crèche "Les p'tits poussins" est soumise à une grille de cotation en fonction de la situation des familles (couple biactif, monoparentalité, demandeur d'emploi, mineur, demande qui concerne plusieurs enfants, ou qui a déjà un enfant en crèche, handicap d'un membre de la famille, le mode de garde actuel), et prend aussi en compte l'ancienneté de la demande.



LES TARIFS

Etablissement d' Accueil du Jeune Enfant

En EAJE le tarif horaire que vous allez payer dépend de vos ressources et du nombre d'enfants que vous avez à charge.

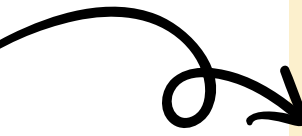
Assistante maternelle

Si vous confiez votre enfant à une assistante maternelle agréée, le salaire à verser dépend du nombre d'heures de garde souhaitées, de semaines dans l'année, du tarif horaire de celle-ci et de l'indemnité de repas.

A savoir : vous pourrez bénéficier du complément de libre choix de mode de garde de la Paje versé par la CAF.

Garde à domicile

Concernant la garde à domicile, il faut ajouter au salaire de l'intervenante les cotisations salariales, déduire l'aide de la CAF (Paje) et l'abattement sur les charges patronales.



Dans tous les cas, les frais de garde d'enfants sont **déductibles des impôts**.

Vous pouvez **simuler le coût d'un accueil** en crèche ou estimer la Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) sur le site **MONENFANT.FR**



CCAS de
MONVILLE

GUICHET UNIQUE

✉ presidentccas@mondonville.fr

☎ 05.61.06.35.90